

Epreuves Interclubs par			
Entreprise	CHALLENGE DEPEIGE Championnat d'Auvergne de Match-Play Golf d'Entreprises	1/2 FINALES: 23/04/2022 Ste Agathe/Val de Cher FINALES: 03/09/2022 de Cher/Ste Agathe	Val
REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE			
CONDITIONS DE PARTICIPATION			
<p>Compétition ouverte à toutes les Associations Sportives d'Entreprise affiliées de la Ligue Auvergne' Les joueuses et /ou joueurs composant les équipes doivent être membres de l'association, à jour de la visite médicale. (Ils devront être soit licenciés de leur AS d'Entreprise, soit référencés dans le club qu'ils représentent via Extranet). Les AS peuvent engager plusieurs équipes. Le nombre d' "invités" est limité à 2 maxi, pour les équipes composées de 6 joueurs; à 1 maxi, pour les équipes de 4 joueurs.</p>			
ORGANISATION DE L'EPREUVE			
<p>Les équipes des divisions 1, 2 et 3 sont composées de 6 joueurs; pour les autres divisions, les équipes comptent 4 joueurs. Dates et lieux des rencontres: Elles doivent se dérouler le jour inscrit au calendrier. Le responsable de l'organisation propose un (ou des) lieu de rassemblement. Toutefois, si, pour une rencontre déterminée, les 2 capitaines en sont d'accord, ils peuvent demander à l'organisateur de choisir eux-mêmes, une autre date (impérativement avant celle du calendrier), et /ou un autre lieu. L'épreuve se déroule sur 2 tours: 1er tour: demi-finales; 2ème tour: finales (grandes et petites). Le vainqueur de la poule 1 remporte le challenge, les vainqueurs des autres poules gagnent, pour la saison suivante, le droit d'accéder à la poule supérieure. Les perdants des petites finales sont rétrogradés, pour la saison suivante, dans la division inférieure.</p>			
FORME DE JEU			
<p>index (cf feuilles de match). Pour les 9 premiers trous: formule Greensome. Pour les 9 derniers trous : individuel. Comptage des points : 3 (2) points à partager sur les greensomes, 6 (4) points à partager sur les individuels. En cas d'égalité dans une partie, partage des points. En cas d'égalité sur l'ensemble c'est le nombre de victoire en individuel qui est pris en compte s'il y a encore égalité on prend en compte les résultats généraux, puis des individuels, puis des</p>			
ENGAGEMENTS			
<p>Les associations devront confirmer l'engagement de leurs équipes avant le 21 mars par mail à marie-helene.magnet@orange.fr Les poules seront constituées début mars et publiées sur le site du golf d'entreprise de la Ligue. Chaque joueur devra s'acquitter auprès du club organisateur d'un droit de jeu de 28 € . Un droit d'engagement de 10 € par équipes est dû au Comité Territorial et doit être acquitté avant le début des rencontres.</p>			
COMITE DE L'EPREUVE			
<p>Le Comité de l'Epreuve est composé:</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour le (les) regroupement: de 2 personnes (désignées par la commission "golf d'entreprise"), - pour les rencontres "isolées": des 2 capitaines des équipes concernées. <p>Ils ont pour mission de valider les résultats du site et de transmettre les feuilles de match (remplies par les capitaines), dans la semaine qui suit, au responsable de cette épreuve (personne à désigner) ainsi qu'au responsable de ligue: marie-helene.magnet@orange.fr</p>			
RESULTATS			
<p>Les résultats seront diffusés sur le site Internet du Golf d'Entreprise</p>			